Lifea FORMATION

PRÉVENTION DES RÉSEAUX

CONCEPTEUR • ENCADRANT • OPÉRATEUR

MÉMENTO AIPR

L'AIPR est délivrée par l'employeur

La formation et la réussite au QCM apportent une preuve de compétence. Elles ne valent pas autorisation : l'employeur délivre l'AIPR selon la fonction réellement exercée.

1 Les trois profils

C — CONCEPTEUR

Prépare ou suit le projet pour le responsable de projet : DT, localisation, clauses et suivi.

E — ENCADRANT

Prépare et dirige les travaux pour l'exécutant ; transmet les documents et consignes à l'équipe.

O — OPÉRATEUR

Conduit un engin ou réalise les tâches concernées, dans le cadre fixé par l'encadrant.

Je n'interviens que dans le profil et les missions précisés sur mon AIPR.

2 Avant de commencer

- Recevoir l'ordre de travail, les plans et les réponses aux DT-DICT applicables.
- Participer au briefing : réseaux présents, risques, méthode, limites et conduite d'urgence.
- Vérifier le marquage-piquetage, son maintien et sa cohérence avec les documents.
- Repérer les affleurants : regards, coffrets, bouches, poteaux, chambres et remontées.
- Identifier les réseaux sensibles et les zones d'incertitude ou de précaution particulière.
- Choisir l'engin, les accessoires, les EPI et la technique adaptés aux prescriptions.

Plan absent, marquage effacé ou incohérent, réseau non prévu : je ne démarre pas et j'alerte l'encadrant.

3 Lire le terrain

LE MARQUAGE EST UN REPÈRE DE LOCALISATION - PAS UNE PROFONDEUR GARANTIE

ROUGE — Électricité	JAUNE — Gaz / hydrocarbures	BLEU — Eau potable
MARRON — Assainissement	VERT — Télécom / signalisation	ORANGE — Produits chimiques

Les couleurs aident à identifier la famille de réseau. Je vérifie toujours les plans, le marquage et les consignes du chantier avant d'agir.

OBSERVER • PROTÉGER • ARRÊTER • ALERTER

TRAVAILLER SANS ENDOMMAGER

À proximité d'un réseau, je ralentis et je garde la maîtrise

J'applique la technique prévue, je respecte les zones de précaution et je fais guider l'engin lorsque la visibilité l'exige.

1 LOCALISER

Croiser plans, marquage et indices visibles. Signaler immédiatement toute incohérence.

2 APPROCHER

Adapter la méthode et progresser par passes prudentes, sans geste brusque ni surcharge sur le réseau.

3 DÉGAGER

Employer les moyens prescrits pour mettre au jour le réseau et confirmer sa position réelle.

4 PROTÉGER

Soutenir, caler ou protéger selon les instructions. Ne pas utiliser le réseau comme appui.

5 SURVEILLER

Préserver le marquage, contrôler l'environnement et interrompre dès que la situation change.

6 REFERMER

Respecter les prescriptions de remblaiement et signaler tout défaut, même sans fuite apparente.

A Limites à ne pas franchir

- Ne pas poursuivre avec un plan incomplet ou un marquage incohérent.
- Ne pas modifier la méthode, l'engin ou l'emprise sans validation.
- Ne pas arracher une protection, une gaine, un grillage avertisseur ou un dispositif inconnu.
- Ne jamais redresser, déplacer, réparer ou masquer un réseau endommagé.
- Ne pas banaliser une rayure, un écrasement, un accrochage ou un affaissement.

! Anomalie ou dommage : 4A

1. ARRÊTER - les travaux et les moteurs si cela peut être fait sans danger.
2. ALERTER - l'encadrant, l'exploitant et les secours selon la procédure.
3. AMÉNAGER - une zone d'exclusion ; éloigner les personnes et toute source d'ignition.
4. ACCUEILLIR - les secours ou l'exploitant et les guider jusqu'au lieu exact.

✓ Réflexes selon le danger

- Gaz, odeur ou sifflement : s'éloigner, éviter flamme, étincelle, téléphone ou démarrage dans la zone.
- Électricité : ne toucher ni l'engin ni le sol à proximité ; maintenir les tiers à distance.
- Fuite d'eau ou affouillement : rester hors de la fouille et de la zone déstabilisée.
- Réseau tiré, rayé ou écrasé : arrêter et signaler, même si le service fonctionne encore.

Références : Code de l'environnement (art. R. 554-31) ; arrêté du 15 février 2012 modifié ; Guichet unique réseaux et canalisations ; INRS ED 6164 (consultés en septembre 2026).